

DÉLIBÉRATION N° CA 19-55 DU 19 NOVEMBRE 2019

**relative au contrat de partenariat 2019-2024 entre l'agence de l'eau Seine-Normandie
et l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment l'article R213-39,
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération du comité de bassin Seine-Normandie n° CB 16-10 du 8 décembre 2016 relative à l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 17-16 du 29 juin 2017 relative à l'autorisation donnée à la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie de signer un contrat de partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs,
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil au Directeur Général,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 novembre 2019.

DÉLIBÈRE

Article 1

Le conseil d'administration approuve le contrat de partenariat 2019-2024 entre l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs et l'agence de l'eau Seine-Normandie, joint en annexe.

Article 2

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie est autorisée à finaliser et à signer ce contrat avec l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

**Le Vice-Président
du conseil d'administration**



Samuel BOUQUET

**CONTRAT DE PARTENARIAT 2019-2024
ENTRE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SEINE GRANDS LACS
ET
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

ETABLI ENTRE :

Le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, établissement public à caractère administratif, dont les statuts révisés ont été approuvés par délibération n°2017-12/07 du Comité syndical en date du 21 décembre 2017,

Dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12^{ème}

Représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Comité syndical n°xxxx du 12 décembre 2019,

Ci-après désigné par « **l'EPTB** ».

D'une part,

ET

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "**l'Agence**".

D'autre part,

PREAMBULE

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur et le plan d'adaptation au changement climatique annexé,

Vu le Plan de gestion du risque inondation du bassin Seine Normandie en vigueur et les stratégies locales de gestion des risques d'inondation présentes sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et son rapport annexé sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine,

Vu le XI^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les Plans Territoriaux d'Actions Prioritaires (PTAP),

Vu le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions dit Plan Seine 2015-2020, entre l'Etat et les Régions Basse-Normandie, Ile de France, Champagne-Ardenne et Picardie signé le 4 décembre 2015,

Vu le contrat de plan Etat-Région Ile de France 2015-2020 signé le 16 février 2015

Vu le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Seine et Marne franciliennes présenté à la CMI

Vu l'engagement pour la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique signé le 1^{er} février 2017 par le Président de l'EPTB à l'hôtel de Noirmoutier à Paris, après accord unanime de son Conseil d'administration du 26 janvier 2017,

Vu le protocole d'accord entre l'Agence et Seine grands lacs du 13 avril 2017,

Vu le contrat de partenariat entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'EPTB Seine Grands Lacs signé le 27 février 2018,

Vu la délibération n° CA xxxx du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie du 19 novembre 2019 approuvant le présent projet de contrat de partenariat,

Vu la délibération n° xxxx du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs du 7 novembre 2019 approuvant le présent projet de contrat de partenariat,

Considérant que l'EPTB et l'Agence ont des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique,

Considérant qu'il est souhaitable d'organiser une synergie optimisée entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour développer, promouvoir et réaliser les opérations à mener pour atteindre ces objectifs,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE I – OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet de coordonner les actions et interventions de l'EPTB et de l'Agence pendant la durée de son XI^{ème} programme 2019 - 2024.

Ce contrat respecte le principe de subsidiarité des collectivités présentes sur le périmètre de reconnaissance et ne préjuge pas des décisions ultérieures que prendront les EPCI compétents. Il pourra donc être adapté en conséquence.

Il a pour objet de poursuivre les actions engagées lors du précédent contrat 2017-2018.

ARTICLE II - PERIMETRE D'INTERVENTION

Le périmètre du contrat correspond au périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs à savoir le bassin de la Seine et de ses affluents en amont de sa confluence avec l'Oise. Les actions inscrites au présent contrat sont mises en œuvre par l'EPTB.

ARTICLE III - OBJECTIFS ATTENDUS

Les objectifs généraux du présent contrat visent à organiser la mise en œuvre opérationnelle du protocole d'accord du 13 avril 2017 entre les deux parties.

Ceux-ci participent à l'atteinte des objectifs :

- de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie
- du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,
- du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie en vigueur et des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation présentes sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs,
- du CPIER Plan Seine 2015-2020 et du CPER Ile de France 2015-2020.

Dans le cadre des missions de l'EPTB, de ses activités actuelles et futures et de sa signature de la Charte d'engagement partenarial pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, les objectifs spécifiques du contrat sont :

- Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
- Préserver la qualité de l'eau,
- Protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
- Prévenir les risques d'inondations et les coulées de boue,

ARTICLE IV – COORDINATION ET PROGRAMMATION CONCERTEES DES OPERATIONS

Une coordination des actions développées et soutenues par les deux partenaires est organisée avec la recherche d'une cohérence technique dans le respect des priorités de chacun.

Un programme prévisionnel annuel des opérations d'intérêt commun est établi conjointement et annuellement par les deux partenaires. Ce programme prévisionnel sera révisé et validé annuellement par le Comité de pilotage. Ce programme est complémentaire et établi en cohérence avec les actions inscrites aux programmes des différents CPER du périmètre de reconnaissance de l'EPTB et du CPIER plan Seine 2015-2020.

Un programme prévisionnel pour la période 2019 est joint en annexe.

ARTICLE V - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT

L'EPTB s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites en annexe au présent contrat de partenariat et l'Agence à les financer dans la limite des dotations disponibles et du respect de son XI^{ème} programme d'intervention. Les montants indiqués sont prévisionnels, notamment à partir de l'année 2019, date à laquelle entre en vigueur le XI^e programme d'intervention.

Chaque opération fait l'objet, le cas échéant et après avis de la commission des aides, d'une convention d'aide financière avec le maître d'ouvrage, signée par la directrice de l'Agence.

Un comité de pilotage est constitué et chargé :

- de définir les orientations du programme d'actions,
- d'examiner et de valider la liste et la coordination des actions,
- de valider annuellement le bilan consolidé du contrat,
- de valider l'évaluation du contrat à son issue.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Il est composé au minimum:

- du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs et du Directeur général des services,
- de la Directrice générale de l'Agence de l'eau ou de son représentant.

ARTICLE VI - DUREE DU CONTRAT, – AVENANT, - RESILIATION

VI – 1 Durée du contrat

Le présent contrat court sur la durée du XI^e programme de l'Agence, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

VI – 2 Avenant

Le contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage et accord des instances délibérantes des signataires.

VI – 3 Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Fait à _____ le _____

Le Président
de l'EPTB Seine Grands Lacs,

La Directrice générale
de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Patricia BLANC

Annexe – Programme prévisionnel d’actions sur l’année 2019

Le présent descriptif définit les actions que souhaite porter l’EPTB à l’intérieur de son périmètre d’intervention (le bassin amont de la Seine jusqu’à sa confluence avec celui de l’Oise) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d’adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, pour laquelle l’EPTB s’est engagé par délibération unanime de son Conseil d’administration en date du 26 janvier 2017.

Ces actions ont vocation à appuyer une déclinaison opérationnelle de la stratégie d’adaptation au changement climatique du bassin de la Seine qui doit fédérer l’ensemble des collectivités et groupements de collectivités du bassin amont de la Seine.

Elles doivent permettre aux opérateurs locaux de disposer des supports nécessaires à la définition et la mise en œuvre d’actions concrètes et opérationnelles dans le contexte d’une responsabilité partagée, d’optimisation des financements publics destinés aux collectivités et aux activités agricoles et industrielles.

Description des actions

1/ Inventorier, préserver et restaurer les zones d’expansion des crues et les zones humides sur le bassin amont de la Seine

1.1 Actions sur les zones d’expansion des crues : Cette action vise en particulier à répondre à l’objectif des actions B1 de la stratégie d’adaptation et B1 du rapport sur l’hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : Concernant l’objectif de mieux mobiliser les zones naturelles d’expansion des crues (ZEC) sur ce bassin versant, l’action 4.1.2 du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes prévoit déjà de répertorier, hiérarchiser et proposer des modalités de préservation et/ou restauration des champs d’expansion des crues, afin de mobiliser davantage ces ressources notamment pour la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine.

L’EPTB propose d’aller plus loin dans la démarche ainsi amorcée. Il est proposé de sélectionner en concertation avec les services de l’Etat, de l’Agence, des collectivités territoriales et de leurs groupements et les représentants de la profession agricole, trois à quatre sites de référence (en vallées de Marne, Seine et Yonne). Ces sites sélectionnés feront l’objet d’une concertation locale rassemblant l’ensemble des parties prenantes et des investigations/études complémentaires, en vue d’identifier les espaces fonctionnels à préserver en priorité, les ZEC à restaurer et dans un second temps les éventuels espaces non fonctionnels en capacité d’accueillir des aménagements et d’établir conjointement un projet par site de référence comprenant des mesures de préservation, de valorisation, de gestion ou d’aménagement. L’approche méthodologique sera basée sur les données d’identification issue de la fiche action du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne, des recommandations de la Commission mixte inondation dans le guide pour la prise en compte de l’activité agricole et des espaces naturels dans le cadre de la gestion des risques d’inondation, ainsi que du guide de recommandation du CEREMA pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations.

Avancement de l'action :

Suite au recrutement de Virginie LAURENT-DELORME, le 20 septembre 2018, l'EPTB Seine Grands Lacs a poursuivi en interne le travail engagé en 2017.

L'action intègre deux volets :

- Identification et hiérarchisation, sous système d'information géographique (SIG), des ZEC en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours d'eau, etc. ;
- Co-construction au sein de territoires de référence, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Concernant le premier volet, l'applicatif géomatique « GéoSeineGrandsLacs » a été mis en ligne en 2018. Il sert notamment d'outil technique pour l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des ZEC et d'outil stratégique d'aide à la décision. L'intégration des données se poursuit au fur et à mesure de leur acquisition. Ce SIG a permis de développer une approche multiscalaire.

Les éléments méthodologiques de sélection des territoires pilotes de référence établis par l'EPTB Seine Grands Lacs ont été partagés et discutés dans le cadre de réunions de travail associant l'EPTB Seine Grands Lacs, la DRIEE, l'AESN et l'ONG European Rivers Network qui se sont tenues les 31 janvier et 20 février 2019, ainsi qu'au sein du comité technique du 11 mars 2019.

La méthodologie, basée sur une hiérarchisation en cascade, a permis de soumettre une pré-identification hiérarchisée de territoires au comité de pilotage du 5 avril 2019 qui a retenu les suivants :

Unité hydrographique	Nom du bassin	Gouvernance
<i>Seine amont</i> + <i>Aube</i>	Seine amont (bassins versants de l'Ource, du Beuvron, de la Laignes)	EPAGE Sequana PAPI Troyes Contrat global d'actions
<i>Marne</i>	Marne en amont de la confluence de la Blaise	Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents PAPI
<i>Yonne</i>	Yonne en aval de la confluence avec l'Armançon + Vanne	Sens et Syndicat de la Vanne PAPI en émergence
<i>Seine Moyenne</i>	Loing amont jusqu'à la confluence avec l'Ouanne (inclus)	EPAGE du Loing PAPI
	Bassin-versant de l'Ecole	Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

Par ailleurs, au regard des dynamiques en cours localement et tout en préservant une animation concentrée sur les territoires pilotes de référence, il a été proposé de pouvoir étendre l'action aux territoires qui souhaiteraient entrer dans la démarche ou qui s'intéressent à la thématique des zones d'expansion de crue, tout en préservant une animation concentrée sur les territoires pilotes de référence.

En effet certains territoires présentent de fortes potentialités d'expansion de crue et mènent d'ores et déjà des réflexions sur le sujet mais ils ont émis le souhait d'un soutien méthodologique et/ou de pouvoir avoir une vision plus globale de leurs projets. Pour ces territoires, il ne s'agira pas d'interférer dans la dynamique en cours mais plutôt de partager des éléments méthodologiques et des données. Cette manière de travailler permettra de faire

avancer plusieurs projets en parallèle et de multiplier les actions potentielles et le partage d'expérience.

Les territoires pilotes de référence ayant confirmé leur intérêt pour la démarche, les comités locaux faisant l'objet du second volet de l'action seront installés à partir de fin mai 2019. Ils seront le siège de la concertation locale en vue de co-construire des projets de territoire.

Les autorités gémapiennes (établissements publics de coopération intercommunale/syndicats de bassin/EPAGE) étant les principaux maîtres d'ouvrage des actions, portées de façon complémentaire par les initiatives privées et associatives, elles doivent rester à l'initiative de l'établissement de la gouvernance locale et de l'association des parties prenantes dans le calendrier défini. La gouvernance pourra ainsi évoluer au fur et à mesure de l'avancement des projets.

En fonction des particularités et des opportunités locales, les comités locaux associent les chambres d'agriculture et/ou syndicats de la profession agricole, les EPCI et communes du périmètre, les associations, les agriculteurs locaux, les gestionnaires des parcelles concernées, les services de l'Etat, des financeurs, etc.

Dès que les comités locaux seront installés, l'analyse SIG sera poursuivie de manière plus détaillée sur ces territoires avec notamment le développement d'un outil de requête volumique qui permettra d'ici juillet 2019 de connaître le volume potentiel d'eau stockable sur un espace donné pour une crue de référence donnée ou pour un remplissage intégral du lit majeur (sous réserve de la disponibilité et de la qualité des données).

Un calendrier de travail pour développer le second volet de la méthodologie sera établi avec chacun des territoires, en fonction de leur degré d'avancement sur la thématique et de leurs capacités internes. En parallèle, une première programmation d'actions sera proposée au comité de pilotage pour le dernier trimestre 2019. Elle répondra aux objectifs de préservation, d'optimisation/restauration, voire d'aménagement. Cette programmation sera étudiée au vu des résultats obtenus lors du développement de l'outil SIG d'identification, de hiérarchisation et d'aide à la décision.

Montant estimatif : 200 k€ HT + 67 k€/an au titre de l'animation

	Montant de l'action	Dépenses engagées 2018	Dépenses engagées 2019
Animation	67 000 €	67 000 €	67 000 €
Etudes complémentaires	200 000 €		25 000 €
Financement AESN			46 000 € (50 %)
EPTB			46 000 € (50%)

1.2 Action sur les zones humides : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif B3 de la stratégie d'adaptation et à définir une stratégie foncière pour la préservation et la gestion des zones humides.

Des difficultés persistent dans la mise en œuvre des préconisations permettant de préserver, restaurer et améliorer la gestion des zones humides. Sur la base d'une démarche croisée et cohérente avec les investigations relatives aux champs d'expansion des crues, il conviendrait

d'accroître la mobilisation de l'arsenal de dispositions en faveur de la biodiversité et de valoriser les infrastructures vertes sur le bassin amont de la Seine (protection réglementaire, MAEC, acquisitions foncières...) formulées dans le guide de recommandation du CEREMA pour la prise en compte des fonctionnalités des milieux humides dans une approche intégrée de la prévention des inondations.

Cette action hors périmètres de SAGE et de contrats, pourrait être réalisée au sein des services de l'EPTB en concertation étroite avec les acteurs locaux (EPCI, Syndicats de rivières, chambres consulaires, PNR, associations...) présents sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB recherchera, sous l'égide de la coordination RAMSAR, à renforcer l'animation du site RAMSAR Etangs de la Champagne humide, par le biais de la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), la maîtrise des pollutions diffuses à l'échelle des bassins versant des zones humides patrimoniales, la recherche de cohérence avec le SRCE...

Par ailleurs l'EPTB poursuivra ses démarches vers une gestion écologique exemplaire de ses ouvrages (exemple : étude en projet sur la gestion des queues d'étangs).

Avancement de l'action :

En concertation, cette action a été suspendue dans l'attente des premiers résultats de l'action 1-1 sur les Zones d'expansion des crues et des échanges en cours sur l'animation de la Zone RAMSAR Etangs de la Champagne humide qui devraient se formaliser en 2020. L'année 2019 est consacrée à la mise en place de la démarche territoriale de la Zone RAMSAR et à la définition du document d'objectif.

Planning prévisionnel : Les prestations débuteront en 2019 et se poursuivront sur plusieurs années.

Montant estimatif : 50 K€ HT

	Montant de l'action	Dépenses engagées 2018	Dépenses engagées 2019
Etudes complémentaires	50 000 €		30 000 €
Financement AESN			24 000 € (80 %)
EPTB			6 000 € (20%)

2/ Réaliser une étude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux d'étiages et sécheresses sévères sur le bassin amont de la Seine

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif de l'action K3 de la stratégie d'adaptation au changement climatique et des actions A10, C14, D14 et D15 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : Les objectifs généraux de cette étude globale, qui comprendra plusieurs lots thématiques sont les suivants :

- Améliorer la connaissance des étiages et sécheresses (en intégrant la reconstitution d'événements historiques passés) et des prélèvements,

- Evaluer l'incidence de scénarios d'étiages et sécheresses sévères, identifier les secteurs géographiques et les secteurs d'activité les plus sensibles,
- Construire et évaluer des mesures d'adaptation et d'atténuation, hiérarchiser et comparer des scénarios sur les opérateurs de réseaux en particulier d'eau potable (captages en eau) et d'assainissement (rejet des stations d'épuration).

Cette étude pourrait éventuellement alimenter à terme une analyse plus globale de l'effet des sécheresses sur le bassin amont de la Seine, sur le modèle de celle déjà conduite en 2014 par l'OCDE sur le risque inondation de la Seine en Ile-de-France.

Avancement de l'action :

Un marché d'étude a été attribué à EAUCEA pour un montant de 184 464 € TTC – démarrage des prestations au printemps 2019 - Durée 18 mois – demande de subvention AESN en cours pour 50% du montant

Montant estimatif : 154 k€ HT

	Montant de l'action	Dépenses engagées 2018	Dépenses engagées 2019
Etudes complémentaires	154 000 €	0 €	154 000 €
Financement AESN			46 200 € (30 %)
Financement FEDER			77 000 € (50%)
EPTB			30 800 € (20%)

3/ Améliorer la prévision des étiages sur les axes réalimentés, évaluer l'incidence d'années sèches successives pour optimiser la gestion des lacs-réservoirs en intégrant l'impact du changement climatique

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif des actions K2 et K3 de la stratégie d'adaptation et des actions C1, C13 et D18 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : Les impacts attendus du changement climatique imposent d'ajuster les règles de gestion des lacs-réservoirs afin de s'adapter aux différents usages de la ressource en eau sur le bassin. Des études et un processus de concertation ont déjà été lancés dans ce but pour les trois lacs de Champagne. Cette révision des règlements d'eau se base notamment sur les recommandations du projet de recherche européen CLIMAWARE auquel l'EPTB et IRSTEA ont participé, sur des études environnementales achevées en 2016 ainsi que sur les crues récentes de mai 2013 et juin 2016 dont les hydrogrammes sont en cours de reconstitution. En parallèle, des tests de sensibilité sur les différents paramètres sont réalisés en interne. Mais des outils complémentaires s'avèrent nécessaires pour mieux prendre en compte l'impact potentiel du changement climatique. Il convient en particulier d'évaluer la robustesse des règles de gestion proposées, notamment en cas d'enchaînements d'années sèches successives pour évaluer leur impact sur le remplissage des lacs-réservoirs (étude

amorcée via un stage en cours). Une analyse de l'évaporation des lacs sous l'effet d'une augmentation attendue de l'ETP est également à réaliser. Des précisions sont également attendues par la DRIEE sur la gestion concertée des ouvrages lors de la phase de soutien d'étiage.

Il convient par ailleurs d'améliorer le modèle de prévision des étiages développé avec l'aide du BRGM sur l'axe Marne, en y intégrant des fonctions de prévisions météorologiques ainsi que la prise en compte du niveau des nappes souterraines dont le rôle est prépondérant en période d'étiage. Il est proposé pour cela d'abord un développement méthodologique de l'outil sur l'axe Marne (en cours de lancement), puis une extension sur les trois autres axes régulés et en dernier lieu une extension éventuelle à l'ensemble du bassin amont de la Seine.

Enfin, des actions sont à prévoir pour faire évoluer la composition et le mode de fonctionnement du COTECO, notamment pour lui permettre de jouer un plus grand rôle dans l'anticipation des crises et la sensibilisation des acteurs (dont la profession agricole) au changement climatique.

Avancement de l'action :

Etude sur l'évaporation des lacs-réservoirs (avec projection en temps futur) finalisée avec Météo-France. Réunion de restitution en avril 2019.

Montant de l'action 50 568 € TTC - 50% d'aide de l'AESN

Etude BRGM relative à la modélisation des étiages sur l'axe Marne finalisée à l'été 2018. Les derniers éléments de rapport ont été reçus en mars 2019.

61 200 € TTC pour la première tranche sans subvention AESN. Opportunité de développement qualitatif et sur les autres axes à l'étude.

Montant estimatif : 500 k€ HT

	Montant de l'action	Dépenses engagées 2018	Dépenses engagées 2019
Animation			
Etudes complémentaires	500 000 €	48 960 €	40 450 €
Financement AESN			50 %

4/ Evaluer les échanges nappes-rivière dans le secteur de la Bassée aval.

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif de l'action K2 de la stratégie d'adaptation et des actions A8 et C5 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu :

En accompagnant les travaux du PIREN Seine et en s'appuyant sur le réseau dense de piézomètres mis en place par VNF et l'EPTB dans le cadre de leurs projets respectifs, l'objectif serait de poursuivre l'analyse des échanges nappes-rivières sur ce secteur afin de

quantifier la part du flux lié au soutien d'étiage qui contribue à réalimenter la nappe jugée stratégique développée dans les formations alluviales de la Bassée.

L'année 2019 sera consacré à préciser le contenu de cette action en fonction des objectifs partagés de l'AESN et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Avancement de l'action :

Modèle hydrogéologique de la Bassée aval finalisé en début d'année 2019. Modèle Setec-Hydratec créé dans le cadre de la MOE Bassée (hors financement AESN)

Montant estimatif : 50 000 € HT

	Montant de l'action	Dépenses engagées 2018	Dépenses engagées 2019
Animation			
Etudes complémentaires	50 000 €		
Financement AESN			
Autre financement			

Co-financement envisagé : AESN, FEDER, EPTB SGL

5/ Améliorer la formation des acteurs et le partage des connaissances

Objectifs visés : Cette action vise en particulier à répondre à l'objectif des actions C1, C2 et C3 de la stratégie d'adaptation et des actions D6 et D7 du rapport sur l'hydrologie du bassin amont de la Seine.

Contenu : L'EPTB se propose de mobiliser ses nombreux partenaires (cellule de transfert du PIREN, ERN, CNBP, CENCA, LPO, ONF, CEPRI, CNFPT, PNRFO, PNRM...) pour organiser des formations et ateliers thématiques sur le modèle des « classes d'eau » financées par l'Agence relatives à l'impact attendu du changement climatique et les adaptations nécessaires à anticiper. Ces sessions seraient destinées aux élus, agriculteurs, industriels, etc. Elles seraient assurées par l'EPTB afin d'organiser et coordonner ces formations en collaboration avec les services de l'Agence et de l'État. Ces formations doivent s'appuyer sur la capacité à capitaliser, structurer, partager et diffuser des données et informations disponibles. L'EPTB utilisera pour cela son Système d'information géographique et son Centre de ressources, tous deux en cours de développement.

Des séminaires scientifiques d'ampleur régionale ou nationale (comme celui organisé le 8 juin 2017 par l'EPTB en collaboration avec l'AFPCN), ainsi que des manifestations destinées à un public plus large pourraient également être organisés dans ce cadre.

Chaque année, l'EPTB organisera une formation spécifique destinée aux élus, une autre destinée aux industriels, ainsi qu'un séminaire à destination de l'ensemble des acteurs intéressés.

Les thèmes développés en fonction des cibles concernent :

- les enjeux du changement climatique sur le bassin amont de la Seine (toutes cibles)
- la promotion des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture, industriels)
- la promotion des techniques d'hydraulique douce (élus et agriculteurs)

Avancement de l'action :

L'EPTB a répondu à l'Appel à initiative Eau Hé Climat et organisé dans ce cadre 5 ateliers participatifs :

- Biodiversité – Mesnil-Saint-Père (10) le 2 février 2018
- Inondation et étiage – Radonvilliers (10) le 22 mars 2018
- Pratiques agricoles – Chatillon sur Seine (21) le 30 mai 2018
- Pratiques industrielles – Nogent sur Seine (10) le 7 juin 2018
- Acteurs de l'eau – restitution des ateliers – Tonnerre (89) le 25 septembre 2018

Planning prévisionnel : sur la durée de la convention

Montant estimatif : 15 k€ par formation soit 60 k€ HT par an

	Montant de l'action	Dépenses engagées 2018	Dépenses engagées 2019
Animation	120 000 €	25 000 €	25 000 €
Etudes complémentaires			
Financement AESN			12 500 € (50 %)
EPTB			12 500 € (50%)

Tableau récapitulatif des actions envisagées en 2019

N° d'action	Actions	Montant de l'opération K€ HT	Engagé en 2017-2018 K€ HT	Engagé en 2019 K€ HT
1-1	Zones d'expansion des crues – Sélection et pilotage de 3 ou 4 sites de référence sur le bassin amont de Seine– Animation Etudes complémentaires sur les 4 sites de référence	134 200	67	67 25
1-2	Zones humides – Animation hors SAGE et hors contrat – Zone RAMSAR Etangs de la Champagne humide Etudes complémentaires	50		30
2	Etude d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux d'étiages et sécheresses sévères sur le bassin amont de la Seine	154		154
3	Etude en vue d'améliorer la prévision des étiages sur les axes réalimentés, évaluer l'incidence d'années sèches successives pour optimiser la gestion des lacs-réservoirs en intégrant l'impact du changement climatique	500	49	41
4	Etude d'évaluation des échanges nappes-rivière dans le secteur de la Bassée aval	50		
5	Actions de formation des acteurs et le partage des connaissances	120	25	25
	Total animation		67	67
	Total études		74	275
	Total Général (hors animation)	1 074	141	342